COMMUNAUTÉ DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHÔNE

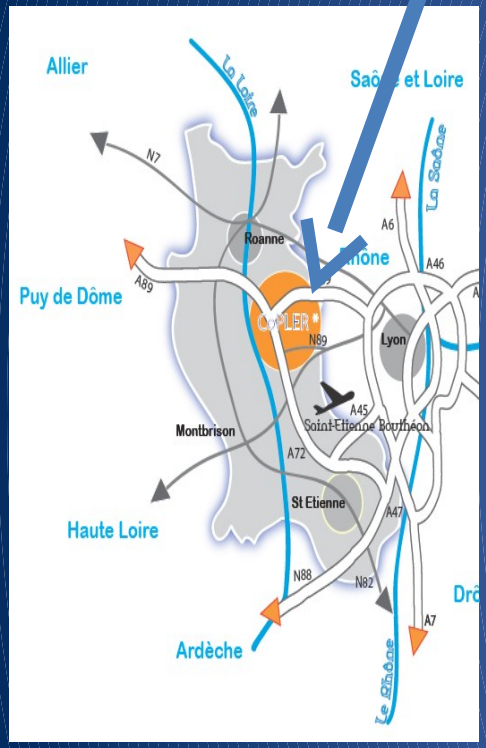

16 communes
3 communes > 1.500 habitants
14.000 habitants
Démographie : +1,4%/an (1,2% migratoire + 0,2% naturel)

SCOT Loire Centre

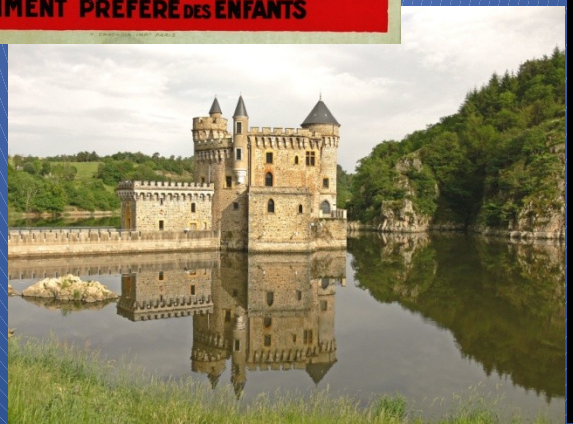

Emplois selon le secteur d'activité (2012)

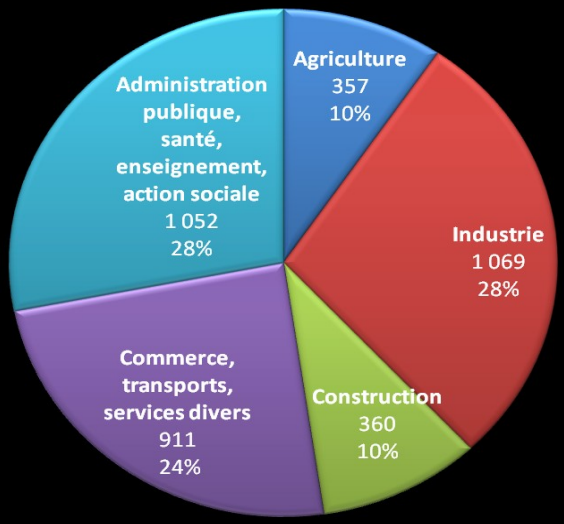

3 749 emplois totaux
2 697 emplois "privés"
1 052 emplois "publics"
ratio emplois/actifs = 0,6
78,8% de salariés au total

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE:

2006-2010 :

→Agenda 21

2013 :

→Printemps : Visites de la CC de Saint Pourçain-sur-Sioule (ADS) + CC du Pays de Lapalisse (ADS + PLUi)

→Décembre : Délibération de création du service ADS

2014 :

→Septembre : Ouverture du service ADS mutualisé

2015 :

→ Printemps : Visite de la CC Val de Vienne (PLUi)

→ Juin : Délibération de transfert de la compétence « Urbanisme »

→ Décembre : Prescription du PLUi

2016 :

→Décembre : Débat des orientations du PLUi

OBJECTIF du PLUi: Poursuivre les objectifs de développement durable et de la préservation de l'identité rurale du territoire en s'appuyant sur ses points forts :
la multipolarité des villages, une économie agricole diversifiée, la présence d'une forte activité industrielle, artisanale et de services, des gisements d'emplois de proximité nécessaires au maintien d'un équilibre emploi/habitat, la proximité des services et des équipements, l'intensité de la vie sociale et associative caractéristiques des territoires ruraux.

ARMATURE DU TERRITOIRE

Deux pôles de niveau Scot à conforter et développer

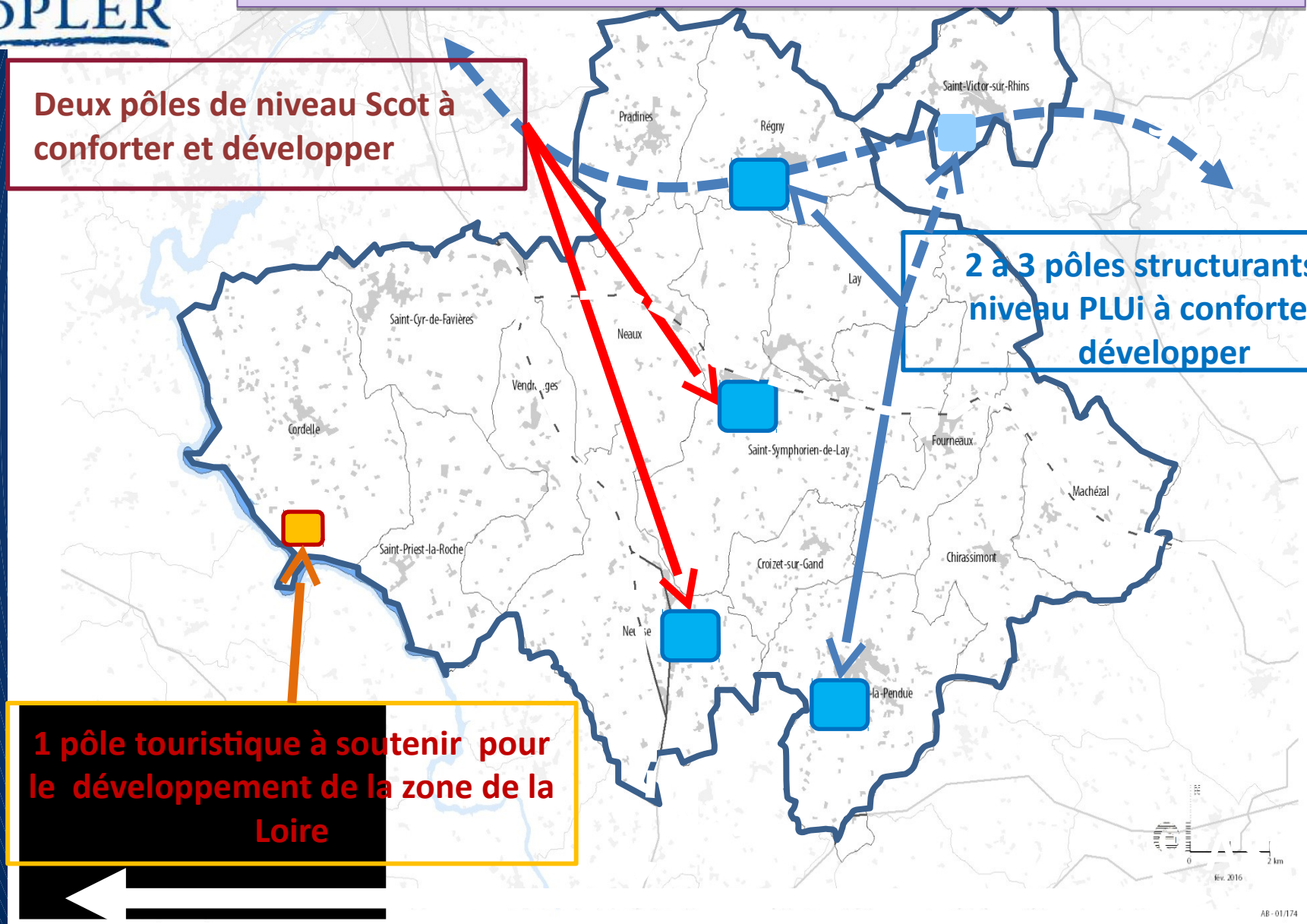

2 à 3 pôles structurants de niveau PLUi à conforter et développer

1 pôle touristique à soutenir pour le développement de la zone de la Loire

QUESTIONNEMENT:

- Comment respecter l'article L. 101-2 du CU en territoire rural ?

- Quel équilibre entre les objectifs légaux /réglementaires et le consensus politique obligatoire à trouver dans un calendrier contraint?

- Où trouver des références pour comparer des territoires comparables ? (agricole et industriel + multipolaire)

- Devenir du PLUi si le SCOT n'est pas opposable ?